

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022**

Date de la convocation : 11 mai 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Séance ordinaire du 18 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 mai 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	E	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	E		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur Ludovic Précigout a été élu secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du mois d'avril 2022
- Proposition de la mise en place d'un accompagnement numérique à destination de la population
- Encaissement d'un chèque de l'association dissoute « Amicale inter-âges »
- Redistribution de la somme encaissée provenant de l'amical inter-âges
- Décisions modificatives pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur
- Offres reçues pour la réfection de la toiture de l'église de La Tour Blanche
- Proposition pour le changement du modèle des tuiles du projet et choix des menuiseries extérieures épicerie/logement. Avenants (lot 3 et 4)
- Diagnostics énergétiques (listing des bâtiments concernés pour validation)
- Convention RGPD avec l'ATD
- Fouilles « chez Tezy »
- Composition des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

- Panneaux marché hebdomadaire.
- Questions diverses

## 1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 13 avril 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et indique :

- que la banquetteuse a subi une augmentation du prix de l'ordre du 10 % par rapport au prix précédemment annoncé. Il précise que le prix reste toutefois dans l'enveloppe prévue au Budget primitif. La livraison est prévue pour septembre/octobre 2022.
- que le tracteur récemment réparé aurait des soucis sur les cardans.

Il est revenu sur le projet de vente de la grange. Des personnes seraient intéressées mais avec un projet de mise en location de manière saisonnière avec l'installation d'une piscine. Ce projet pose questions sur les éventuelles difficultés liées au bruit/nuisances pour le voisinage.

Concernant le projet champignon dans une carrière communale, il indique que le porteur de projet viendra présenter son projet lors d'une prochaine réunion.

Autre point abordé : installer les deux tables de pique-nique dans le bourg de Cercles.

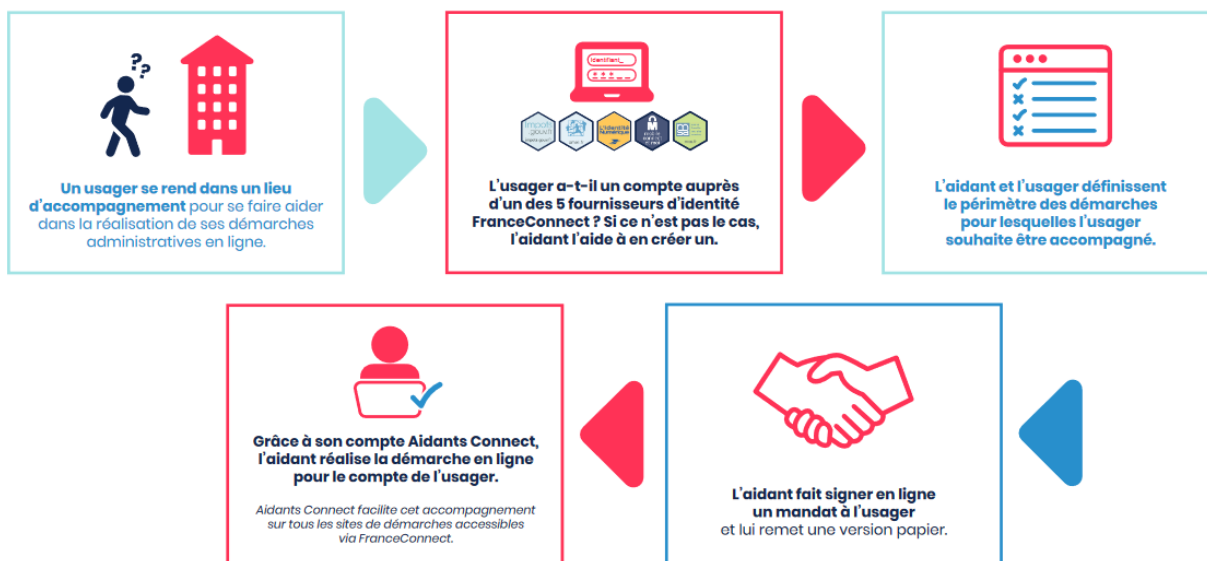
## 2) Proposition de la mise en place d'un accompagnement numérique à destination de la population

A ce jour 13 millions de personnes ne sont pas autonomes face au numérique. Aussi afin de répondre aux demandes la commune vient d'être habilitée aidant-connect.

Le but est d'accompagner les personnes en difficulté avec le numérique dans la réalisation de leurs démarches en ligne et aussi de sécuriser juridiquement la collectivité.

# AIDANTS CONNECT, C'EST QUOI ?

Aidants Connect permet à **des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.** L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.



Actuellement, il y a deux maisons France Services, une à Mareuil et une à Ribérac qui permettent d'aider également l'usager et disposent de permanence de certains organismes.

Le but de la démarche n'est pas de concurrence avec ces structures mais d'apporter de la proximité dans des démarches simples car tous les habitants n'ont pas forcément de moyen de locomotion.

Le but est aussi de faire évoluer le dispositif s'il y a des demandes. Le numérique sera à terme le seul choix pour bien des démarches administratives.

## Commune de La Tour-Blanche-Cercles

La commune met en place à partir du .....un service pour vous aider dans **vos démarches administratives en ligne suite à son habilitation aidant connect.**

Les services pour lesquels nous pourrions vous apporter notre aide sont :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Ministère de l'intérieur (Permis de conduire, carte grise, pièces d'identités, etc...)
- Pôle emploi

Vous serez pleinement associés à ces démarches. Nous souhaitons n'être qu'un tremplin à l'autonomie lorsque cela est envisageable.

Nous savons que l'outil informatique peut être mal vécu et source d'inquiétude d'où cette démarche d'accompagnement de proximité.

**Aussi nous mettons en place une permanence :**

**Tous les jeudis de 14 h 00 à 16 h 00**

**A la Salle du Conseil**

**de la Mairie de La Tour Blanche**

**avec prise de rendez-vous au préalable au 05.53.91.11.98.**

**Vous serez principalement accompagné par Christelle.**

**Sandrine viendra en appui en cas de nécessité mais sa principale fonction sera d'accueillir vos ressentis afin de faire remonter auprès des élus vos suggestions et ainsi permettre éventuellement de faire évoluer le dispositif.**

Adresse: 1 Place de Nanchapt 24320 LA TOUR-BLANCHE-CERCLES  
Tél: 05 53 91 11 98

Mail : [communelatourblanchecercles@orange.fr](mailto:communelatourblanchecercles@orange.fr)

facebook : [La-Tour-Blanche-Cercles-notre-Commune](#)

Accord sur la mise en place du dispositif. Le service sera proposé à partir du 23 juin 2022.  
Une évaluation sera mise en place en fin d'année afin de déterminer le nombre de personnes reçues, les difficultés rencontrées, les améliorations proposées.

### 3) Encaissement d'un chèque de l'association dissoute « amicale inter-âges »/ Redistribution DCM

#### Encaissement :

Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque de 4.550,04 € de l'association : club histoire mémoires et patrimoine de La Tour Blanche.

Il s'agit d'une somme provenant de l'ancienne association dissoute : club inter-âges. Les anciens membres ont souhaité qu'une partie de la trésorerie revient à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'encaissement la somme précitée,
- Précise qu'une partie de cette somme sera versée sous forme de subvention à l'association des terres blanches pour un montant de 1.500 €,
- Indique que le reste pourra servir à financer un projet porté par l'amicale laïque,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### Décision modificative subvention à l'association des Terres Blanches :

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	1.500,00 €			
D- 6574 -Subventions de fonctionnement aux associations. Association des Terres Blanches		1.500,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.500,00 €	1.500,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

### 4) Décisions modificatives pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur

#### Décision modificative n°1- Débroussailleuse STIHL FS 460

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				

D-022 Dépenses imprévues	1.045,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		1045,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.045,00 €	1.045,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 – Virement de la section de fonctionnement				1.045,00 €
D 2158-2022-10 Débroussailleuse STIHL FS 460		1.045,00 €		
Total investissement		1.045,00 €		1.045,00 €
TOTAL GENERAL		1.045,00 €		1.045,00 €

### Décision modificative n°2- Souffleur STILH BG 86

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	405,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		405,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	405,00 €	405,00 €		

### 5) Offres reçues pour la réfection de la toiture de l'église de La Tour Blanche

Descriptif Lot 1 maçonnerie	LOT 1	
	RMPB Montant ht	LAFAYE Montant ht
Total HT	47.257,50 €	77.395,98 €
Total HT avec option	51.107,50 €	79.312,29 €

Descriptif Lot 2 Couverture	LAFAYE LOT 2		
	Tuiles plates Montant ht	Variante tuiles mécaniques Montant ht	Variante couverture en Lauze ht
TOTAL Démolition et Couverture	53.354,26 €	36.530,86 €	115.059,74 €

SYNTHESE			
Lots	LOT 1 ET 2 option tuiles plates ht	Lot 1 et 2 option tuiles mécaniques ht	Lot 1 et 2 option Lauze ht
Lot 1 et 2	104.461,76 €	87.638,36 €	166.167,24 €

Avant de choisir l'entreprise retenue, il est décidé de lancer une négociation avec les candidats. Chacun sera reçu individuellement avec les mêmes questions.

6) Proposition pour le changement du modèle des tuiles et choix des menuiseries du projet épicerie/logement. Marché de travaux d'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant et l'aménagement d'un logement à l'étage. Avenants : avenant n°1 du lot n°3 Couverture étanchéité et avenant n°1 du lot 4 Menuiseries extérieures.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre des travaux concernant le marché de travaux pour l'aménagement d'une épicerie au rez-de-Chaussée d'un bâtiment existant et l'aménagement d'un logement à l'étage les lots n° 3 et n°4 doivent faire l'objet d'avenants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicatrices des lots considérés en application de la délibération n° 2022-02-05.

Vu l'avis de la commission MAPA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De conclure les avenants suivants :

**Lot n° 3 Couverture étanchéité :**

Attributaire : entreprise Lafaye Batiment

Marché initial signé le 14 mars 2022 transmission préfecture le 15 mars 2022 : 14.292,29 € HT

**Avenant n° 1 :**

**Moins value :**

Désignation	Quantité	U N	PU Ht	Montant
Tuiles mécaniques	-112	m 2	26,69 €	- 2.989,28 €
Faitage	-6,60	ml	55,38 €	- 365,51 €
Arêtiers	-13,25	ml	56,04 €	- 742,53 €
Tuiles d'égout	- 31,00	ml	8,50 €	- 263,50 €
Tuiles chatières	-5,00	u	41,08 €	- 205,40 €
Tuiles à douille	-3,00	u	49,66 €	- 148,98 €
<b>Total</b>				<b>- 4.715,20 €</b>

**Plus value :**

Désignation	Quantité	UN	PU Ht	Montant
Couverture tuiles Canal S	112	m 2	39,46 €	4.419,52 €
Faitage	6,60	ml	66,94 €	441,80 €
Arêtiers	13,25	ml	75,26 €	997,20 €

Tuiles d'égout	31,00	ml	27,24 €	884,44 €
Tuiles chatières	5,00	u	40,09 €	200,45 €
Tuiles à douille	3,00	u	67,86 €	203,58 €
<b>Total</b>				<b>7.106,99 €</b>

Il s'agit de changer les tuiles mécaniques par des tuiles canal S afin de tenir compte de la proximité d'un bâtiment historique.

Nouveau montant du marché : 14.292,29 € HT + 2.391,79 € HT = 16.684,08 € HT

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures :

Attributaire : entreprise Lafaye Batiment

Marché initial signé le 14 mars 2022, transmis préfecture leu 15 mars 2022 : 40.932,80 € HT

**Avenant n° 1 :**

**Moins value :**

Désignation	Quantité	UN	PU Ht	Montant
Remplacement menuiserie fixe	-1	741,80		-741,80 €
<b>Total</b>				<b>-741,80 €</b>

**Plus value :**

Désignation	Quantité	UN	PU Ht	Montant
Volet roulant pour baie coulissante	1	U	780,00	780,00 €
Persienne métallique ME 13 ET ME06	3	U	734,00 €	2.202,00 €
Barre de battue Basse	2	U	630,00 €	1.260,00 €
Option coloris	1	Ensemble	1.027,00 €	1.027,00 €
<b>Total</b>				<b>5.269,00 €</b>

Il s'agit de ne pas retenir la PSE initialement prévue au marché mais de restaurer les persiennes existantes afin de préserver l'aspect architecturale du bâtiment année 1950.

Nouveau montant du marché : 40.932,80 € HT + 4.527,20 € HT = 45.460,00 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires.

### Synthèse globale du chantier

LOT	Entreprise	Prix HT	Avenant n °1	Nouveau Total HT
-----	------------	---------	--------------	------------------

LOT 01 : VRD/ DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	Rmpb	128 894,35 €		128.894,35 €
LOT 02 : MOB CHARPENTE BARDAGE	Lafaye bâtiment	37 211,24 €		37.211,24 €
LOT 03 : COUVERTURE ETANCHEITE	Lafaye bâtiment	14 292,29 €	2.391,79 € HT	16.684,08 €
LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES	Lafaye bâtiment	Base : 40 932,80 € PSE : 3 224 € (annulée par l'avenant)	3.500,20 € HT + Peintures 1.027,00 € = 4.527,20 € HT	45.460,00 €
LOT 05 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATION	TNS	42 855,60 €		42.855,60 €
LOT 06 : MENUISERIES INTERIEURES	TNS	33 967,00 €		33.967,00 €
LOT 07 : ELECTRICITE	Beauvieux électricité	37 951,45 €		37.951,45 €
LOT 08 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	Morisset	54 568,17 €		54.568,17 €
LOT 09 : PARQUETS	TNS	13 815,88 €		13.815,88 €
LOT 10 : FAIENCE CARRELAGE	Mathieu & cie	- 12 212,07 €		12.212,07 €
LOT 11 : PEINTURE	TNS	22 551,90 €		22.551,90 €
TOTAL HT		439 252,75 €	6.918,99 €	446.171,74 €

7) Diagnostics énergétiques (listing des bâtiments concernés pour validation) Réalisation d'audits énergétiques et décision modificative.

Présentation de la synthèse des logements d'habitation (en vert les logements retenus) :

Descriptif	Adresse
LOGEMENT 1 (appartement) Au dessus du bar	5 rue du Troubadour
LOGEMENT 2 (appartement) Au dessus du bar	5 rue du Troubadour
LOGEMENT 3 (appartement) au dessus de la mairie	1 place de Nanchapt
LOGEMENT 4 (appartement) au	1 place de Nanchapt



dessus de la mairie	
LOGEMENT 5 (maison) ancienne Poste	2 rue du Passadour
LOGEMENT 6 (maison) à côté de la mairie annexe de Cercles	19 route du Peyrat
LOGEMENT 7 (maison) Logement social Cercles	15 route du Relay de Poste
LOGEMENT 8 (maison) Logement social Cercles	20 route du Relay de Poste
LOGEMENT 9 (Maison) Ancienne école de Cercles	291 route Saint Cybard
LOGEMENT 10 (Maison) Maison de l'école à La Tour Blanche	12 rue Saint Sicaire
LOGEMENT 11 (Maison) en face de l'église de La Tour Blanche	19 rue Saint Sicaire
LOGEMENT 12 (Maison)	2 rue du troubadour
LOGEMENT 13 (appartement)	1 place des 3 Marie

Après avoir choisi les logements, la commune décide de prendre la délibération suivante :

La commune de La Tour-Blanche-Cercles adhère au Service Energies du SDE 24, dans le cadre de la convention Paquet Energie signée par la Communauté du Périgord Ribéracois. A ce titre, un audit énergétique d'un ou plusieurs des bâtiments communaux peut être réalisé.

Sur la base des besoins identifiés par le questionnaire annexé à la présente délibération, cette étude permettra de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique qu'aura pu se fixer notre collectivité.

L'audit énergétique sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. D'un coût de 3.840 € TTC, cet audit sera ensuite facturé à notre commune par le SDE 24, déduction faite de la participation du SDE 24 et des subventions qu'il a obtenues, soit un reste à charge pour notre collectivité de 1.920 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour faire réaliser les audits énergétiques des bâtiments communaux suivant :
  - Logement social de Cercles
  - Logement de l'ancienne école de Cercles
  - Logement de l'ancien presbytère
  - Logement de la rue du Troubadour
- s'engage à faire accompagner le bureau d'études lors de la visite du site par les élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire ;
- s'engage à participer à la réunion de restitution, cette réunion se déroulant en présence du bureau d'études, du SDE 24 ainsi que des élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire ;
- inscrit au budget les dépenses programmées et ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

**Décision modificative n°4- Audits énergétiques (2<sup>ème</sup> opération)**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	1.920,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		1.920,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.920,00 €	1.920,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 – Virement de la section de fonctionnement				1.920,00 €
D 2031-2022-12 Audits énergétiques		1.920,00 €		
Total investissement		1.920,00 €		1.920,00 €
TOTAL GENERAL		1.920,00 €		1.920,00 €

Diagnostics énergétiques (listing des bâtiments concernés pour validation) Réalisation d'audits

8) Convention RGPD avec l'ATD : nomination du délégué à la protection des données suite au désistement de la communauté de communes qui portait ce sujet avec une négociation du tarif mutualisé.

Monsieur le Maire,

RAPPELLE

QUE le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

QUE ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

QUE la délibération de l'ATD24 du 26 Février 2018 relative au règlement général sur la protection des données prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

PROPOSE au Conseil municipal :

- de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données ;
- de charger le Monsieur le maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL
- d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la possibilité offerte par l'ATD24

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : DESIGNNE l'ATD24 délégué mutualisé à la protection des données

ARTICLE 2 : DONNE délégation à Monsieur le maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, dont la signature de la convention avec l'ATD24.

## 9) Composition des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

### Bureau 1 de la Tour Blanche

**Président du bureau** : Daniel BONNEFOND

**Secrétaire** :

Dimanche 12 juin 2022

8 H 00 à 10 H 30	10 H 30 à 13 H 00	13 H 00 à 15 H 30	15 H 30 à 18 H 00
THOMAS Jean-Marie	GOBERT Gérard	BONNEFOND Daniel	BELLOT Cédric
PRECIGOUT Ludovic	CANEVAROLO Agnès	MICHELET Patrick	BERTAUD du CHAZAUD Emmanuel
			LESUEUR Florence

### Bureau 2 de Cercles

**Président du bureau** : Marielle PAUTROT

**Secrétaire** :

8 H 00 à 10 H 30	10 H 30 à 13 H 00	13 H 00 à 15 H 30	15 H 30 à 18 H 00
DESCREAU Bastien	CUINGNET Nicole	PAUTROT Marielle	BERTAUD du CHAZAUD Nicole
LENEUTRE Bernard	PASSIE Daniel	PAUTROT Eric	PENEDO Vincent
FORET Aurore		DUGENET Romain	

### Bureau 1 de la Tour Blanche

**Président du bureau** : Daniel BONNEFOND

**Secrétaire** :

Dimanche 19 juin 2022

8 H 00 à 10 H 30	10 H 30 à 13 H 00	13 H 00 à 15 H 30	15 H 30 à 18 H 00
THOMAS Jean-Marie	BRACHET Sébastien	BONNEFOND Daniel	BELLOT Cédric
PRECIGOUT Ludovic	CANEVAROLO Agnès	MICHELET Patrick	BERTAUD du CHAZAUD Emmanuel
			LESUEUR Florence

### Bureau 2 de Cercles

**Président du bureau** : Marielle PAUTROT

**Secrétaire** :

8 H 00 à 10 H 30	10 H 30 à 13 H 00	13 H 00 à 15 H 30	15 H 30 à 18 H 00
DUGENET Romain	CUINGNET Nicole	PAUTROT Marielle	BERTAUD du CHAZAUD Nicole
FORET Aurore	PASSIE Daniel	PAUTROT Eric	PENEDO Vincent

## 10) Panneaux marché hebdomadaire

Il est présenté plusieurs panneaux et dimensions.

Après discussion, il est décidé de retenir les modèles réalisés par Monsieur Philippe Lecomte.

Il lui sera demandé de nous fournir à nouveau ses modèles.

Les dimensions retenues sont 500 x 500. 4 panneaux seront commandés.

Le prix unitaire est de l'ordre de 131 €HT Il conviendra de vérifier si des attaches et des supports sont nécessaires.

Suite à la transmission des modèles un sondage a été réalisé auprès des conseillers municipaux dont voici le résultat.

Prénom	Choix 1	Choix 2
Manuel		
Cédric		
Emmanuel		
Daniel B		
Nicole		
Sébastien		
Agnès		
Bastien		
Romain		
Aurore		
Gérard		
Bernard		
Florence		
Patrick		
Daniel P		
Marielle		
Ludovic		
Jean-Marie		

## 11) Questions diverses

**Installation d'une marquise au-dessus de l'entrée de l'agence Postale :** Véronique souhaite qu'une marquise soit installée à l'entrée de la Poste afin d'éviter que les usagers marchent dans les fientes d'hirondelles nichées juste au-dessus de l'entrée. Il est indiqué qu'installer cette marquise posera des difficultés ultérieurement. La nettoyer ne sera pas chose aisée. Aussi considérant que les nichées d'hirondelles sont ponctuelles, il est proposé de n'installer qu'une planche sous le nid.

**Intervention de Monsieur Bernard Leneutre :** il souhaite intervenir à propos des réunions Maire/adjoints. Il indique ne pas y être opposé mais cependant il souhaite qu'un compte rendu des réunions car il ignore les sujets qui y sont discutés.

Monsieur le Maire intervient en disant que de tout façon parmi ses adjoints il y a les partisans des réunions et les contres. Donc il indique qu'à l'avenir il n'y aura plus de réunion de Maire/adjoints. Les décisions seront traitées directement au sein du Conseil Municipal.

Certains d'ajouter qu'avant de toute façon il n'y avait pas de réunions Maire/adjoints.